

1. Gestion des ressources humaines :

- a. Quand sera versée l'indemnité Covid pour les enseignants volontaires qui ont assuré la « garde les enfants de personnels prioritaires » pendant le confinement ?
- b. Comment sont reprogrammés les Rendez-vous de carrière ?
- c. Ruptures conventionnelles : Peut-on avoir un bilan du nombre de demandes ? A l'initiative de qui ? Combien d'accords/de refus ou de demandes non examinées ?
- d. Remplacement : Indépendamment de la réunion bilan annoncée par vous-même au CT de rentrée :
 - d.1. Peut-on immédiatement envisager de mettre à disposition des IEN un pool de T.R. pour répondre aux urgences du matin ? Il faut redonner de la souplesse aux équipes de circo en cas de réunion REP, d'ESS, etc. Là où les secrétaires de circo pouvaient dire oui ou non sans attendre.
 - d.2. Quel est l'interlocuteur des TR pour répondre à leurs questions ?
 - d.3. Quand, les TR REP+ pourront-ils disposer d'un planning annuel comme prévu ?
 - d.4. Après répartition de tous les moyens de remplacement, les écoles restant sans remplaçant doivent en être informés en retour.

2. La direction d'école :

- a. Gestion de la crise sanitaire :
 - a.1. : Nous vous demandons de mettre à disposition des directeurs un courrier type modifiable pour informer les parents et une attestation-type reprenant les exigences de la FAQ du 20 septembre (page 7).
 - a.2. : Nous vous demandons que les ERUN fassent un tutoriel indiquant comment créer un fichier Excel à partir d'ONDE pour récupérer toutes les coordonnées téléphoniques et mail des parents.
 - a.3. : Pourquoi avoir délaissé les masques médicaux et distribué des masques en tissu portant une mention ambiguë ? Les collègues les trouvent inadaptés et doivent acheter leurs propres masques.
 - a.4. : A quelle date seront livrés les masques transparents à l'usage des enseignants de cycle I et d'ULIS (pour malentendants) ?
- b. Concernant le versement de la prime exceptionnelle "gestion Covid", les directrices et directeurs qui ont fait face à la crise et assuré la préparation de cette rentrée ont-ils bien TOUS été prévus ? Chargés d'école et faisant fonctions au printemps, ceux en retraite depuis le 1er septembre et ceux qui ont muté depuis.

- c. Nous demandons que les enquêtes, les concours, les appels à projets, soient centralisés sur la PAGE DES DIRECTEURS pour éviter d'inonder les boites de réception.
- d. Nous demandons qu'il soit possible de se désabonner de la lettre des langues régionales.
- e. Que les réunions de directeurs aient lieu sur le temps d'animations pédagogiques et fassent l'objet d'un ordre de mission ouvrant droit à remboursement des frais de déplacement.
- f. Quand les directeurs déchargés 10 jours par an et les chargés d'école pourront-ils disposer d'un planning annuel de décharge ?
- g. Concernant la formation :
- g.1. Formation à ONDE / EXCEL (de plus d'une heure)
- g.2. Concernant la formation des directeurs (2 jours pour personnels déjà en titre) :
- Ateliers à la demande des directeurs (enquête préalable indispensable)
 - Ateliers par type d'école (taille notamment)
 - Etude de cas pratiques : comment résoudre telle ou telle situation ?
 - Fonctionner par journées plus qu'en demi-journées
 - Proscrire les formations hors temps institutionnel